

Poser les questions avant de répondre

A l'origine, ce devait être un séminaire organisé par la section de biologie. Peu de publicité: quelques affichettes dans l'enceinte de l'Université de Genève et un entrefilet dans la presse locale. A l'heure H moins trente minutes, 200 personnes attendent dans les couloirs. Finalement, il faudra occuper l'aula en délogant, à l'amiable, une séance du Sénat — une cinquantaine de professeurs dont certains profiteront de l'aubaine pour garder leur place. Au coude à coude, 700 auditeurs attentifs sont là, assis, debout, par terre, dans chaque recoin; collégiens, étudiants, personnes âgées, gauchistes, des députés, un conseiller d'Etat qui passait par là. Le bouche à oreille a fonctionné. Une passion nouvelle pour la biologie? Non, on attend Illich.

Dans ces conditions, le séminaire devenait impossible. Pendant 45 minutes, sur le thème: « Les limites de la thérapie », Illich va énoncer des constatations simples et tranchantes, qui soudain deviennent des évidences; sur le mode ironique ou avec humour; Illich sait manier ses hésitations, très relatives, dans le maniement de la langue française — l'éducation, de « permanente », devient « interminable » — et le lapsus significatif — ces médecins qui luttent contre la santé!

Ses aphorismes percutants, irritants parfois — plus de soins équivalent à plus de souffrances, la médecine produit à la fois la hausse des coûts et un moins-être généralisé, il faut redonner à chacun sa souffrance et sa mort qui ont été dérobés par les techniciens de la santé — mettent radicalement en question la façon dont nous percevons nos institutions. Cette approche, qui consiste tout simplement, à comparer les buts et les fonctions déclarées de ce qu'Illich appelle nos « outils » (transports toujours plus rapides pour gagner du temps, scolarisation prolongée pour éduquer mieux) et les résultats réels, à postuler que l'issue n'est peut-être pas dans le perfectionnement et l'accroissement constants de ces « outils », mais

au contraire dans leur limitation, cette approche ne relève pas de l'utopie ou de l'intuition géniale. Le propos n'est pas superficiel et ce qui pourrait n'être que discours brillant d'intellectuel en mal de renommée repose sur des analyses fouillées. Illich est un porte-parole, le porte-parole d'équipes qui, à Cuernavaca au Mexique et ailleurs dans le monde, élaborent analyses statistiques et historiques et réfléchissent sur la signification de ces données. N'a-t-il pas collectionné plus de mille gravures représentant la mort du XV^e siècle à nos jours, pour mieux connaître l'image que se sont faite les hommes de leur dernière heure? N'a-t-il pas annoncé la publication d'une bibliographie sur l'institution médicale, riche de milliers de titres? Mais surtout Illich ne propose pas de système, de théorie nouvelle, de solution-miracle. A la fin de son exposé, reprenant le rôle d'animateur de séminaire qui aurait dû être le sien normalement, il a répondu aux questions qui lui étaient posées; questions qui bien souvent d'ailleurs trahissaient ce besoin de solution. Illich a répondu sans répondre, conseillant à son interlocuteur telle direction de recherche, lui suggérant telle hypothèse riche de promesses, peut-être.

Pour cette raison, est compréhensible l'irritation de certains face à Illich qui, en regard de nos certitudes et de nos dogmes, n'oppose que des questions et les contradictions que nous vivons. C'est pour cette raison aussi que sa pensée, ou plus exactement la pensée qu'il exprime, a déjà été si grossièrement caricaturée. Comme si Illich, c'était la destruction de l'école, le retour universel et obligatoire à la bicyclette, le regret de l'âge d'or. La dialectique de l'auteur de « La Convivialité » est en réalité plus exigeante: ni retour au passé, ni malthusianisme façon Club de Rome, mais retournement complet où nous ne serons plus produits par les « outils », les institutions (l'automobile, l'école, l'Etat), mais où nous les utiliserons en des actes autonomes, créateurs.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 270 2 mai 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 21 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favaz

270

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Illich: bibliographie et biographie sommaires

En français, ont paru aux Editions du Seuil, « Libérer l'avenir » (1971), « Une société sans école » (1971), et « La convivialité » (1973). A noter également plusieurs articles dans les « Temps modernes » (novembre 1969, juin et août/septembre 1970) et « Esprit ». Dans cette dernière revue, le numéro spécial de juillet/août 1973 contient une précieuse introduction à la pensée d'Illich sous la plume d'Alain Dunand. Du numéro de mars 1972, nous tirons les renseignements biographiques suivants :

Né en Europe, à Vienne, d'un père dalmate de confession catholique et d'une mère allemande, d'origine juive, Ivan Illich a été amené à poursuivre des études de cristallographie et à apprendre huit langues.

Installé aux Etats-Unis, et ordonné prêtre, il exerce son ministère, de 1951 à 1956, dans une

paroisse de New York où les Porto-Ricains sont nombreux. Cela le conduit à devenir, en 1956, vice-recteur de l'Université catholique de Porto-Rico.

Mais le choc reçu dans les rues de New York le mène plus loin : il décide de se consacrer à l'Amérique latine et fonde à Cuernavaca (Mexique) un Centre d'information et de documentation (CIDOC) qui, axé en un premier temps sur l'apprentissage de la langue espagnole, finit par offrir une initiation aux problèmes de l'Amérique latine, et par devenir une sorte d'université libre d'un type nouveau, un séminaire où sont élaborées et discutées des idées, et celles d'Illich notamment.

Entre temps, à la suite d'un procès ridicule que lui fit le Vatican, il fut conduit à abandonner les prérogatives de la prêtrise; de celle-ci il ne garde que la discipline.

Illich a traversé à pied l'Amérique du Sud : un homme qui marche avant d'esquisser une théorie de l'évolution des moyens de locomotion...

Le courrier enchaîné

Quelles sont les limites de la liberté d'expression des lecteurs des grands quotidiens, dans l'espace qui leur est réservé au chapitre du « courrier » ? La question n'est pas sans importance: à tort ou à raison, le public a souvent l'impression de prendre le pouls réel de l'opinion en suivant les échanges épistolaires des lecteurs des grands journaux. A tort en tout cas, si l'on tient compte que prendre sa plume, ou sa machine à écrire, est un geste qui sélectionne déjà nettement les réactions; à tort, si l'on devait s'apercevoir que le « courrier » est manipulé (on sait par exemple que, côté « lecteurs », c'est chose courante: pour lancer certaines campagnes, publicitaires ou non — le DMF s'y serait prêté — il est d'usage de susciter des envois de lettres, souvent écrites à l'avance).

Voici un point de repère qui concerne « 24-Heures ». La lettre que nous publions ci-dessous a été refusée par la rédaction en chef du quotidien suisse romand « à cause de sa lourde et blessante ironie » à l'égard du rédacteur mis en cause (« Notre courrier des lecteurs est ouvert à toutes espèces d'opinions, et les chocs d'idées et de personnes y sont parfois vifs. Mais le ton de dédain protecteur que vous avez adopté rend votre lettre impropre à la publication »).

Ce point de repère est important dans la mesure où il fixe dans une certaine mesure le degré de multiplicité des opinions envisageable, même à travers une rubrique qui n'engage pas la responsabilité de la rédaction, dans une publication en voie d'audience monopolistique.

Nous ne prendrons pas parti entre lacanistes et antilacanistes. Qu'il suffise de savoir qu'avait paru

dans « 24-Heures » du 22 mars 1974, sous le titre « Magister Lacanus », une chronique de deux colonnes due à Henri-Charles Tauxe, à propos de deux émissions de la Télévision française consacrées à Lacan. Sous le signe de la démolition pure et simple: (...) « On ne pouvait rêver mieux que le verbiage ampoulé et obscur de ce Purgon poque-linesque pour honorer dignement la mémoire de celui qui écrivit « Le Médecin volant ». (...) Que Magister Lacanus, futé comme personne, ait réussi à faire croire à une camarilla parisienne de constipés du cervelet qu'il est le Mahomet du coran psychanalytique, et qu'il se remplisse les poches en jobardant un parterre de snobinards, la chose reste assez indifférente et ne manque pas d'un certain piquant. (...) J'imagine la tête qu'ont dû faire ceux qui pensaient pouvoir s'informer sérieusement dans un domaine qui intéresse tant de monde et qui sont tombés sur ce bavard sorbonnicole, monument de prétention et de creuses formules, sophiste barbouillé de mélasse conceptuelle, de fausse gouaille et de plaisanteries aussi fines qu'une bedaine de soudard ivre. » Le reste à l'avenant, la phrase « Au royaume du vide, les tambours sont rois... » venant en conclusion.

La vivacité du style et la condamnation sans appel de Lacan allait, dans les règles de l'art journalistique, inévitablement provoquer une réplique. Le ton de cette dernière, on l'admet, ne pouvait qu'être attiré par la verdeur de la plume de H.-C. Tauxe; or c'est précisément le ton de la réponse de Michel Thévoz que n'admet pas « 24-Heures ». Qu'on en juge ! Voici la lettre en question.

Monsieur le rédacteur en chef, « 24-Heures »,

Je n'ai rien compris à Lacan, donc Lacan est un idiot: tel est le puissant syllogisme que Henri-Ch. Tauxe a développé sur deux colonnes (« 24-Heures » du 22 mars) pour rendre compte des deux émissions que la Télévision française a consacrées au psychanalyste Jacques Lacan. Comme de coutume, Tauxe a pris le ton du bon sens et de la gaillardise, avec cette touche d'éthylisme qu'il con-

vient d'ajouter, lorsqu'on veut faire vaudois, pour susciter une atmosphère de complicité euphorique. Ainsi, il invite tout un chacun à reprendre allègrement le syllogisme à son compte: « si Tauxe non plus n'a rien compris, c'est donc que je suis aussi intelligent que lui ». Dès lors, on peut se tenir quitte de la pensée de Lacan.

Je crois pourtant que, malgré ses efforts pour singer le sens commun, Tauxe n'a été entendu que de quelques intellectuels décontenancés et en quête de réconfort. En effet, d'après les réactions les plus négatives que j'ai pu observer chez des téléspectateurs de différents niveaux culturels, on n'a généralement pas pris Lacan pour un cuistre, mais pour un fou. On a été souvent irrité, parfois fasciné, en tout cas stupéfait de voir un homme s'exprimer sur le petit écran d'une manière aussi insolite et aussi *irresponsable*. Cela s'explique: la télévision nous a habitués à des discours surveillés, calculés, stratégiques, tenus par des individus toujours conscients d'être en délégation, en quelque sorte, comme à un parlement; des individus « empruntés » (au sens premier du terme), responsables d'une cause ou d'une réputation; des individus jamais présents mais en représentation. Lacan, lui, parle au premier degré, dans le vif de sa pensée. Il passe inopinément de l'hébétéude à l'invective. Il s'emporte quand il sait, et, quand il ne sait pas, il ignore tout haut. Une parole aussi aventureuse et aussi intensément communicative ne peut en-

gendrer que le trouble, et, partant, l'imputation de folie.

J'insiste sur cette puissance de communication, à laquelle Tauxe se dérobe pudiquement, flairant le jargon (un néologisme est un acte érotique qui déclenche inmanquablement la censure des cuistres, a dit Barthes). Il est vrai que les savants qui sont mis à l'épreuve des mass media s'efforcent désespérément de vulgariser, tout en éprouvant le malaise de susciter chez leurs auditeurs une pseudo-compréhension, c'est-à-dire une anesthésie. Lacan prend le parti inverse: celui d'inquiéter le bon sens; à défaut de pouvoir communiquer en une demi-heure le travail d'une vie, il laisse au moins pressentir qu'il y a quelque chose à comprendre là où tout paraissait aller de soi; il problématise le réel plutôt que de le résoudre par une clarté fallacieuse.

A travers les ricanements de Tauxe, j'entends ceux qui ont couvert les premières communications de Freud à la Société viennoise de médecine, ceux qui ont couvert les propos de Socrate, ou du Christ. Ce ricanement sempiternel constitue, semble-t-il, la réaction obligée à toute pensée vive et angoissante. Il dénote à la fois une compréhension confuse, et une résistance panique à cette compréhension. Ne soyons donc pas injustes: après tout, H.-Ch. Tauxe n'est ni aussi loustic ni aussi niais qu'il veut le faire croire; c'est un angoissé.

Michel Thévoz

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La prison ne lave pas blanc

... Et donc, lors de la formation des différentes commissions du Grand Conseil vaudois, un candidat du parti MNA pour la Commission des recours en grâce a été écarté d'un accord presque unanime et quand bien même aucun autre candidat ne lui était opposé.

« Pour des raisons que chacun sait », écrivait un journaliste.

« C'est le secret de Polichinelle » assurait un autre.

Je me suis demandé de quoi le candidat en question avait bien pu se rendre coupable, cela d'autant plus que le « droit » du MNA n'était pas contesté et qu'en fin de compte, un autre candidat du même parti a été désigné.

Je me disais: probable qu'« il » se sera montré particulièrement impitoyable, en qualité de juge ou de partie civile ou de tout autre chose.

J'ai voulu en avoir le cœur net. Je me suis informé. Non sans peine, car le « secret de Polichinelle » était apparemment assez bien gardé.

J'ai fini par savoir: le candidat blackboulé avait eu jadis maille à partir avec les tribunaux du

canton de Vaud. Il aurait même été condamné... Je dois le dire: j'ai une sainte horreur pour toutes les tendances « Schwarzenbach », mais dans le cas particulier, cet ostracisme me paraît scandaleux. Quoi! Un homme a été condamné — pour quel délit, je l'ignore. Il a purgé sa peine. Il a recouvré ses droits de citoyen... Mais on continue à le considérer comme une brebis galeuse — disons: semi-galeuse! Voilà qui n'est pas tolérable. Selon nos bons esprits, la peine, de prison notamment, poursuit un triple but: 1. elle permet de protéger la société contre des individus qui pourraient être dangereux; 2. elle doit punir le coupable; 3. enfin, elle doit le « régénérer », le réadapter à la vie sociale, notamment en lui permettant de faire un apprentissage (si c'est un jeune délinquant) ou d'exercer le métier qu'il avait appris, mais souvent délaissé.

On sait assez que sur ce dernier point, le canton de Vaud ne satisfait absolument pas aux dispositions du Code pénal, qui prévoit pour les mineurs et pour les délinquants primaires des établissements spécialisés — et c'est un désordre qui dure depuis trente ans! Fort bien, ou plutôt fort mal. Notre système pénitentiaire n'en a pas moins la prétention de rééduquer le coupable. En écartant un ancien condamné, on avoue donc froidement que l'homme qu'on a libéré et restauré dans ses droits, après qu'il a purgé sa peine, est le même que celui qui a été condamné et que tous les magnifiques propos qu'on tient sur la valeur éducative de la peine sont de la frime!

Il y a plus: dans le cas d'une commission de recours en grâce, on pourrait penser justement qu'un ancien condamné « régénéré » est particulièrement apte à comprendre, à distinguer ceux qui méritent une remise de leur peine de ceux qui ne le méritent pas. En l'écartant, n'avoue-t-on pas du même coup qu'on craint l'intéressé dans la mesure même où peut-être il témoignera de compréhension et de mansuétude? Longtemps, les jurés des tribunaux criminels américains devaient signer une déclaration attestant qu'ils n'étaient pas adversaires de la peine de mort...
J. C.

Pour un portrait-robot du médecin de demain

« On en viendra tôt ou tard à n'appliquer certains traitements qu'à ceux qui en ont les moyens » ! C'était le cri d'alarme qui nous semblait, en conclusion de la première partie de ce texte, justifier que l'on revioie toute l'organisation médicale dans la perspective des problèmes économiques qu'elle pose.

Dans DP 269, nous tentions en effet, au long d'un examen de détail de l'économie de la santé, de cerner l'explosion des coûts dans ce secteur

(voir aussi le tableau-résumé, ci-dessous en annexe).

Cette analyse rejoignait, nos lecteurs l'ont noté, l'un des objectifs du programme économique socialiste proposé dans ces colonnes et qui vise à éliminer, dans le cadre d'une lutte contre l'économie de gaspillage, les faux frais économiques. Aujourd'hui, nous tentons un bilan; et sans prétendre tracer l'avenir de la médecine, nous proposons un certain nombre d'axes de recherches qui nous paraissent indispensables.

L'organisation actuelle de la médecine n'est pour ainsi dire jamais remise en question: tout au plus critique-t-on les recours trop fréquents aux médecins, l'abus des médicaments, dont la responsabilité incombe, semble-t-il, aux patients.

Pour celui qui voudrait juger du système sans appartenir au corps médical, la difficulté est double: la médecine est aussi une technique, et celui qui ne la maîtrise pas semble incapable de juger de la hiérarchie des priorités de la médecine. Cet obstacle se retrouve du reste dans tous les secteurs de la vie moderne qui sont aux mains des technocrates, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'enseignement. Dans le cas de la médecine, la difficulté est encore renforcée par un élément spécifique: les rapports de tout patient avec la maladie, l'anxiété que suscite la conservation de la santé, placent le non-médecin dans un état de dépendance très avancé par rapport à celui qui le soigne.

Pour toutes ces raisons, l'organisation de la médecine demeure et demeurera longtemps encore entre les mains des seuls médecins, avec les difficultés et les faiblesses qui découlent de leur situation de juges et partie. Un obstacle à surmonter de toute urgence si l'on veut seulement que la réflexion novatrice nécessaire puisse s'engager et produire aussitôt ses fruits.

Ceci posé, voyons à grands traits comment se présente aujourd'hui la pratique médicale.

L'élément fondamental est le poids des hôpitaux qui requièrent plus de la moitié des dépenses de santé de l'ensemble du pays.

TRENTE ANNÉES RÉVÉLATRICES

On consultera avec profit, sur ces problèmes, l'étude du Service de la santé publique, de l'Institut de médecine sociale et préventive et de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, intitulé « Démographie, sociologie, économie et perspectives médicales » (août 1972 - coordination Pierre Gilliard). Au chapitre des « aspects économiques », les auteurs publient un tableau évocateur de l'accélération des dépenses de santé; de quelque 3 % du produit national brut en 1950, encore inférieures

Ils n'ont aucune ressemblance avec les hospices de jadis. Les médecins les plus qualifiés y occupent une fonction à plein temps ou à temps partiel, et les installations les plus modernes y sont systématiquement adoptées. Comme on l'a vu, la conjugaison de ces deux éléments aboutit d'une part à privilégier les techniques d'avant-garde, techniques les plus prometteuses dans le domaine de la recherche, et aussi les plus prestigieuses pour ceux qui les mettent en œuvre, et à multiplier les examens et les analyses.

Si la médecine moderne est caractérisée par l'importance des hôpitaux, ceux-ci n'accueillent que 4 % des malades (généralement, les plus gravement atteints). Que devient le reste, c'est-à-dire 96 % ? Il consulte les médecins de ville, pour la plupart spécialistes formés à grands frais et qui, dans leur cabinet isolé, ne disposent ni des conseils de collègues d'autres orientations, ni de l'encadrement en personnel, ni des installations techniques qui leur permettraient d'utiliser leur formation avec un minimum d'efficacité.

à 4 % en 1965, elles passent à 5 % en 1970 et atteindront 8 % en 1980. Pendant cette période de 30 ans, les sommes totales affectées à la santé vont décupler, les dépenses par habitant se multiplier 7 fois.

Estimation des dépenses de santé, 1950-1970 et 1980, valeur en francs 1970, totales, par habitant et proportionnellement au produit national brut (estimations faites au début 1972).

	Dépenses, millions			Dépenses par habitant			
	expl. hosp. constr.	méd. pharm.	totales et ind.	% PNB	Fr.	ind.	augm. ann. moy. %
1950	400	600	1 000	3,1 %	210	100	
1960	750	950	1 700	3,3 %	313	149	4,1 %
1965	1 400	1 300	2 700	3,8 %	450	214	7,6 %
1970	2 400	2 000	4 400	5,0 %	700	333	9,3 %
1980	5 500	4 500	10 000	8,0 %	1 470	700	7,7 %

L'expérience de tous les jours montre que bien souvent le spécialiste n'est pas en situation de régler efficacement le problème posé par le patient:

— ou bien le cas est bénin et aurait pu être réglé par une infirmière,

— ou bien le problème posé ne peut être réglé par le seul spécialiste et, faute de disposer des moyens adéquats, il le renverra à l'hôpital, ou lui fera commencer la ronde des confrères.

On sait l'inefficacité de cette dernière pratique pour le nombre croissant des cas d'origine psychosomatique.

Si l'on passe du plan proprement médical au plan économique, il faut remettre en question un des fondements du système qui est la rémunération d'actes individuels qui n'ont rien à voir avec un traitement réel. Notons de plus que, dans bien des cas, ces actes individuels pourraient être effectués par du personnel « paramédical » (aujourd'hui néanmoins en nombre nettement insuffisant, selon la logique du système), s'il n'y avait le problème de la rémunération.

Dans le même ordre d'idées, la situation de concurrence dans laquelle se trouvent les médecins les uns par rapport aux autres incite parfois à multiplier les actes qui visent avant tout à satisfaire le patient, même s'ils se révèlent inutiles ou anti-économiques.

Il est clair que formation et pratique médicale sont liées, et que la formation dispensée par les facultés de médecine et les hôpitaux est en partie responsable de l'inadaptation de l'organisation actuelle de la médecine.

L'enseignement y est de plus en plus dispensé et organisé par des professeurs qui ignorent tout de la médecine non hospitalière et qui, de plus, tendent à mettre l'accent sur les cas rares, les 5 % qui excitent l'imagination et la recherche. Certains experts vont jusqu'à estimer que trois quarts des connaissances universitaires sont inutiles aux praticiens. La dernière réforme des études, appelée plan Rossi, tend à freiner cette tendance; il n'en

reste pas moins que la faculté de médecine, comme l'université en général, a tendance à se reproduire, à former en premier lieu des professeurs d'université.

Pour qui réfléchit à l'avenir de la médecine, il apparaît que la solution se trouve au moins dans trois directions:

— la mise sur pied d'institutions souples et légères qui déchargent les hôpitaux actuels des cas les moins graves et permettent à ces organismes menacés par le gigantisme et la lourdeur de revenir à une taille plus efficace (on pense à des équipes médico-sociales capables d'assurer la continuité et la coordination des soins ainsi qu'une « présence » médicale);

— l'accent mis sur la prévention des maladies;

— la fin de l'isolement du médecin individuel et qui plus est du spécialiste isolé pour en arriver à traiter hors des hôpitaux le malade dans sa complexité, et non plus à partir d'une spécialité limitée.

Médecine de groupe et médecine de quartier

Pour satisfaire simultanément ces trois exigences, il faudrait explorer les avantages offerts par des organismes qui tiendraient à la fois de la médecine de groupe et des dispensaires de quartiers. Leur responsabilité pourrait être confiée à une équipe formée de médecins généralistes, à du personnel paramédical, appuyés par un certain nombre de médecins spécialistes.

Ces équipes pourraient avoir la charge de tout un secteur, de tout un quartier, et mèneraient de front le traitement ambulatoire (dans lequel le contact individuel entre patient et médecin devrait être conservé), l'hospitalisation et la chirurgie « légère », et auraient également le contrôle de l'hospitalisation à domicile, domaine important, mais encore négligé (voir à ce sujet l'exemple de l'office médico-social vaudois). Une telle institution, outre ses avantages sur le plan de la santé, diminuerait de manière sensible le coût de la médecine, pour

autant que le revenu de ses responsables ne soit pas lié au nombre d'actes individuels qu'ils pratiquent, et pour autant aussi que chacun soit sensibilisé aux problèmes économiques et envisage le coût des actes qu'il est amené à pratiquer. Une telle institution favoriserait en tout cas une utilisation plus adéquate des moyens (hommes et matériels) et par là permettrait une meilleure ventilation des ressources disponibles.

C'est en clair une médecine socialisée, mais le pouvoir du médecin, sa traditionnelle volonté d'autonomie, doivent lui permettre d'aboutir à une socialisation qui ne soit pas assimilable à une bureaucratisation.

Une telle solution est cependant inconcevable tant que la longue formation du médecin à l'université, puis à l'hôpital, mettra l'accent sur la spécialisation et les cas rares. Une des suggestions les plus prometteuses dans ce domaine semble être la nécessité pour chaque médecin d'obtenir en premier lieu un diplôme de généraliste, la formation spécialisée n'intervenant que par la suite.

Un chiffre peut révolutionner les données du problème: des spécialistes affirment que sur 100 patients, 85 peuvent être soignés par un généraliste, 10 par un spécialiste, 5 à l'hôpital.

Une organisation beaucoup plus légère de la médecine permettrait parallèlement de redistribuer les tâches entre les médecins et le personnel infirmier, et redonnerait à ce dernier (aux médecins aussi, dans une moindre mesure) la vue d'ensemble qu'il a perdue dans cette grande usine à soins que sont les hôpitaux.

Ces vues ne sont ni nouvelles, ni originales, et sont depuis longtemps exprimées dans les revues spécialisées. Elles ont paru longtemps utopiques et, à ce titre, n'ont pu entamer une organisation profondément conservatrice.

Les problèmes économiques, ceux des coûts de la médecine, permettent aujourd'hui de les reprendre avec une force nouvelle, elles ne pourront cependant pas aboutir sans l'appui de ceux qui, à l'intérieur du corps médical, allient l'imagination à la générosité.

GENÈVE

La lutte contre le béton

Golf d'Onex — presqu'île de Loëx: un nouveau front s'est ouvert dans la guerre écologique que mène la population genevoise contre le béton qui est en passe, si l'ambition de certains se réalise, de recouvrir toute la surface du canton.

Il faut revenir à un accrochage législatif qui a vu dernièrement le gouvernement genevois perdre de peu la partie. Au Grand Conseil, la gauche, appuyée par les Vigilants, a en effet permis, par 39 voix contre 38, l'entrée en matière sur un projet de loi dont l'objectif est le maintien en zone de verdure de la majeure partie de l'ancien golf et de la presqu'île de Loëx; c'étaient deux démo-chrétiens, membres de mouvements pour la défense de l'environnement, qui faisaient la décision (l'isolement du libéral Deriaz lors du vote justifiait par ailleurs le scepticisme avec lequel nous avions envisagé, lors des élections, la possibilité pour un membre des partis majoritaires de défendre sérieusement la qualité de la vie).

De l'escarmouche au combat

Ce n'était, semblait-il, qu'une escarmouche; mais le combat restait capital! La Ville dispose d'espaces verts nombreux, sinon judicieusement répartis, mais la situation du canton dans son ensemble, et surtout des communes périphériques, est bien différente: le développement de l'urbanisation, la place croissante dévolue à l'aéroport, aux autoroutes, autant de bonnes raisons de bétonner!

Et pourtant, de temps en temps, il semble que l'on pourrait sortir du cercle vicieux du progrès, des échappées paraissent possibles. En témoigne l'histoire des deux parcelles en question situées au bord du Rhône entre les cités satellites d'Onex et du Lignon.

Voyons la chronologie des événements.

A l'origine, l'achat de l'ancien golf devait, dans

l'esprit du gouvernement, permettre l'expansion d'une partie de l'Université et la construction de logements; de son côté, la presqu'île de Loëx, occupée en grande partie par la ferme de l'Etat, devait être coupée en deux par l'autoroute de contournement (en ce qui concerne cette dernière, le Conseil d'Etat genevois a du reste pris des décisions lourdes de conséquences, donnant en dernier examen, récemment, son accord pour un passage, avec « de minimes retouches éventuelles », en tranchée à travers la presqu'île).

Premières réactions

Les premiers à saisir l'importance de l'affaire, les premiers aussi à réagir, sont les habitants d'Onex. A peine les anciens utilisateurs du golf hors course, ils lancent leur revendication: le terrain ainsi libéré doit rester non bâti. On distribue des tracts; on colle des affiches; le premier numéro de « L'Echo du Béton » sort de presse; en juin 1973 est organisée une grande fête populaire sur le golf, pratiquement occupé.

Nullement impressionnées, les autorités cantonales, avec la complicité des communes, profitent des vacances pour abattre plusieurs peupliers et permettre de cette façon la création de cinq terrains de football. Une décision qui témoigne d'abord de la puissance d'un lobby sportif, capable d'imposer une politique du fait accompli et d'obtenir des actes irréversibles avant même qu'un plan général n'ait été négocié et arrêté. Symboliquement, les habitants replantent des petits acacias.

Prise de position des médecins

Entre temps, une autre prise de position à noter. Le corps médical d'Onex, qui s'était prononcé en faveur du maintien du golf en zone de verdure, avait proposé que soient admises des limites strictes à l'utilisation de ces installations sportives: destinées à des sports populaires ouverts à

tous, elles seraient fermées aux sports de compétition et serait réalisée, de cette manière, l'économie des surfaces de tribunes et de parkings qu'entraînent inévitablement ce genre d'activités.

Sur cette lancée, les habitants du Lignon, la cité satellite de l'autre côté du Rhône, entrent à leur tour dans le combat, en l'élargissant à la presqu'île de Loëx, à laquelle ils accèdent par une passerelle. L'intérêt de ces deux revendications n'avait pas, au long des mois, échappé aux milieux politiques: au moment des élections au Grand Conseil, l'Alliance des indépendants lançait une pétition qui, en fort peu de temps, était soutenue par 8000 signatures. Après l'échec électoral de l'Alliance, le flambeau était repris par deux députés socialistes. Ceux-ci gravissaient un échelon de plus dans l'escalade politique et présentaient le dernier projet de loi.

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES LA SEMAINE

«Varia»

Une fois par semaine paraît, dans la « National Zeitung » (samedi), un quotidien bâlois que nous citons souvent dans les colonnes de DP, une rubrique d'échos qui n'a guère d'équivalent dans la presse alémanique. Sous le titre « Varia », et en une dizaine de petits textes savoureux, à la fois humoristiques, indiscrets et persifleurs, l'auteur se promène dans les coulisses de l'actualité fédérale. Quelques échantillons cette semaine (un peu résumés et interprétés pour éclairer le style du chroniqueur), qui donneront le ton d'un exercice hebdomadaire prenant à contre-pied la traditionnelle prudence de la presse helvétique (la plupart des derniers échos ont trait à la campagne pour les élections au Grand Conseil bernois du prochain week-end des 4 et 5 mai):

* Une règle — d'or — (déjà inscrite sur les murs de Pompéi):

Tous ces faits ne semblent pas avoir eu la moindre influence sur le Conseil d'Etat dont le plan, faisant fi de l'avenir, envisage toujours le bétonnage progressif des deux parcelles. On peut craindre que les autorités communales n'opposent à l'exécutif qu'une résistance bien faible, moyennant la concession de surfaces à bétonner communale-ment.

Il y va donc une fois de plus des droits populaires. Assisterons-nous aux tours de passe-passe habituels ? Le passé laisse mal augurer de l'avenir ! Voir le cas de l'initiative pour la priorité aux transports en commun, maintenue au frigidaire au mépris des délais constitutionnels. Voir également le cas de la consultation des milieux intéressés à la construction d'une usine atomique à Verbois : là, une véritable comédie touche à sa fin; après avoir obtenu neuf fois sur dix une réponse négative,

le Conseil d'Etat, cédant aux pressions des milieux de l'industrie, a répondu positivement; bien mieux, on croit savoir que la Confédération peut fort bien se passer de l'autorisation du canton pour commencer l'opération.

Un terrain propice

Le golf d'Onex et la presqu'île de Loëx peuvent néanmoins être sauvés. Aux habitants d'Onex, du Lignon, aux mouvements spécialisés, Institut de la Vie, World Wild Fund, de jouer: sur ce terrain précis, ils ont en main les moyens d'obliger les partis, ou du moins une majorité d'entre eux, à passer des promesses aux actes. L'environnement, les espaces verts, sont une valeur en soi; dans le combat pour les préserver, le simple citoyen trouvera aussi une façon de reprendre la parole.

L'eau nue

L'eau nue est extraordinaire.

Là-haut
Sans frein
Courant la pluie.

S'éblouissant de peu.

A fond de mer
Assise
L'air absent.

Gilbert Trolliet

Quiconque s'engage politiquement et milite dans un parti, quel qu'il soit, mais à l'aile gauche de celui-ci, doit être doublement attentif à sa conduite en matière de vins, de femmes et d'argent. Or, l'expérience — de fer-blanc — nous l'apprend: Les non-conformistes ont souvent, en politique, un comportement tel qu'ils courent à la catastrophe à l'un ou l'autre, ou même à deux en même temps des chapitres énumérés plus haut.

D'où une loi générale — parfois dure comme de l'acier:

On en finit avec les non-conformistes quand on veut et comme l'on veut (administrativement ou judiciairement).

Le jeune député du Grand Conseil bernois Luzius Theiler, de l'Alliance des indépendants, l'un des membres les plus actifs, mais aussi, par là-même, les plus détestés, de la scène politique bernoise, l'apprendra à ses dépens: pour quelques sottises d'ordre financier (montant du délit: 13 800 francs), exploitées de main de maître par des adversaires politiques, il vient d'écopier, en temps voulu (14 jours avant les élections), de 10 mois de prison avec sursis.

** En novembre 1970, Dieter Bührle s'en était mieux tiré:*

En manière de sanction d'une politique d'exportation d'armes contrevenant à la loi et portant ombrage à l'image de la Suisse (montant du délit: 80 millions de francs), il s'était vu condamné à juste 8 mois de prison avec sursis et à une amende de 20 000 francs (sur un capital imposable de 120 millions).

Et qui plus est, le même Dieter Bührle vient de recevoir la bourgeoisie d'honneur de la commune schwytzoise d'Unteriberg « pour sa loyauté et sa grandeur de vues face à notre commune, pour son ouverture d'esprit sociale et pour sa compréhension envers la communauté des travailleurs ».

Alors: tête haute et pas de découragement, Luzius!

** A Berne, dans la cave politico-littéraire « Junkere », des débats sur les élections au Grand Conseil entre les ténors en herbe des Organisations progressistes POCH, ceux de la Ligue marxiste révolutionnaire, et quelques Jusos, plus quelques membres d'autres groupuscules.*

L'observateur naïf va de surprise en surprise en

consultant les listes électorales qu'on lui présente: où l'on clame prendre en charge le discours de « la classe ouvrière révolutionnaire »; pas trace de la candidature d'un seul travailleur ! Mieux encore: la grande majorité du POCH et de la LMR à Berne est issue de la grande bourgeoisie et des classes moyennes.

Et le naïf de tenter de conclure: s'il est bien connu que 3 % de la population suisse jouit d'au moins 51 % du revenu helvétique, il semble tout aussi vrai que des mêmes 3 % sont issus au bas mot 51 % des « leaders de la classe ouvrière », donc...

La femme suisse et l'Unesco

— Dans la même « National Zeitung », mais dans le supplément hebdomadaire, à mentionner, une note sur le fonctionnement d'un institut des moyens de communication de masse à Milan, et le compte-rendu du travail de l'Unesco sur la situation de la femme suisse, sous le titre « Helvetia 1970: total unemanzipiert » (même travail dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger »).

Naville dans ses (bonnes) œuvres

Il y a quelques semaines, un lecteur nous demandait s'il lui fallait alerter M. Prix. Son problème n'était pas d'importance nationale, il en convenait lui-même, mais significatif malgré tout: « Pour des raisons professionnelles (je suis professeur d'anglais, nous écrivait-il, j'achète chaque dimanche l'« Observer » de Londres; je le payais jusqu'à présent 1,80 francs, ce qui est un prix déjà séoudite, si l'on songe qu'en Angleterre il coûte 8 p., soit pas tout à fait 60 centimes, bénéfice pris par le détaillant (...). Or depuis deux semaines, et sans que le prix anglais ait été modifié, on me demande deux francs (...) ». Et notre correspondant de s'interroger à juste titre sur les marges de bénéfices calculées par la maison Naville.

Toute-puissance

Il y a peu, nous rencontrons un des responsables de la publication française « Actuel », mensuel engagé (... pour Mitterrand dans la présente campagne électorale). Il nous confirmait que son journal, dont le tirage se monte à environ 80 000 exemplaires par mois, n'avait pas passé le cap de la censure des directeurs de Naville, et ne pouvait être, de ce fait, vendu largement en Suisse romande. Et notre interlocuteur de s'interroger à juste titre sur le pouvoir exorbitant exercé par la maison Naville en matière de distribution des journaux.

On se souvient que la distribution de « La Suisse » fut perturbée, il y a quelques années, lorsque ce quotidien s'avisait de rendre compte, dans ses colonnes, des démêlés des directeurs de Naville devant la justice genevoise.

Censure

Au début du mois d'avril, l'hebdomadaire français « Charlie Hebdo » (édition du 8 avril, numéro 177) était interdit de vente dans les kiosques suis-

ses romands par la maison Naville qui se charge habituellement de sa distribution. Motif: le journal contenait une satire déplacée de la France en deuil (« Notre comité de direction a estimé peu opportun, alors que la France était en deuil, qu'on se permît d'en rire grossièrement ». « La Suisse », 20.4.1974), satire du reste qui avait allègrement pasé la censure des distributeurs en France même. Une intervention tout à fait inadmissible, et des considérations de « morale » risibles, lorsque l'on voit par ailleurs Naville inonder les kiosques d'une littérature commerciale de bas étage, autrement plus polluante pour les consciences que « Charlie Hebdo ».

Bref, les indices ne manquent pas de la toute-puissance de Naville, qui est en mesure d'imposer ses prix, ses barèmes, ses choix de publications (ce ne sont pas les promoteurs des réseaux de « La Marge » qui menaceront cet empire). Une toute-puissance qui découle d'un monopole de fait, intolérable commercialement et juridiquement, mais surtout dangereux lorsqu'il est mis au service d'une idéologie, fût-elle d'occasion. Car la liberté de la presse passe ainsi par la liberté de mise en vente.

Un dernier soufflet avant le 1^{er} Mai

Pas de surprise ! La commission des Etats n'a pas digéré, au chapitre de la participation, les propositions du Conseil fédéral, et encore moins, bien sûr, les revendications de l'initiative syndicale. La formule adoptée: al. 1. « La Confédération a le droit de légiférer sur une participation des travailleurs au niveau de l'exploitation, qui soit appropriée et sauvegarde les possibilités de décision et une gestion économique de l'entreprise; al. 2. Les droits de participation découlant du premier ali-

néa ne peuvent être exercés que par les travailleurs occupés dans l'exploitation ». C'est l'exclusion de la participation des syndicalistes extérieurs à l'entreprise. Cette restriction fondamentale, et inacceptable pour les syndicats, aura été ressentie par beaucoup comme un dernier soufflet juste avant un 1^{er} Mai axé notamment sur la participation.

Pour mémoire, le Conseil fédéral avait précisé, dans son message, de la manière suivante ses vues sur le sujet (cf. DP 267): « Il est de la nature de la participation que le personnel de l'entreprise détermine lui-même par qui il entend se faire représenter, étant entendu qu'il pourra s'agir tant de personnes appartenant à l'entreprise que de personnes choisies à l'extérieur ».

La loi d'application: le véritable enjeu

Voilà des divergences qui laissent mal augurer, même si le Conseil est plus souple que sa commission et quel que soit le résultat des éventuelles votations à venir, de la future loi d'application dont le contenu, à déduire d'un article constitutionnel particulièrement vague, sera le reflet des majorités parlementaires.

La participation des syndicalistes étrangers à l'entreprise n'est pas la porte ouverte à des mercenaires venus semer la zizanie. Elle découle tout naturellement des structures des entreprises en Suisse et notamment de la multiplicité de petites exploitations où la participation pourrait rester lettre morte sans apport de compétences extérieures. Un exemple: l'atomisation de l'industrie suisse, qui employait en 1973 814 000 travailleurs (machines, appareils, véhicules: 244 655; métallurgie et artisanat du métal: 114 219; chimie: 65 371; horlogerie: 64 044; vêtements, lingerie, chaussure et articles de literie: 53 239; textile: 50 805; arts graphiques: 50 180; alimentation et fourrages: 44 387; travail du bois et du liège — sans la charpenterie: 39 916; etc.), soit 7300 entreprises (69 %) (sur les 10 663 recensées) qui sont de petites exploitations occupant jusqu'à 50 personnes.